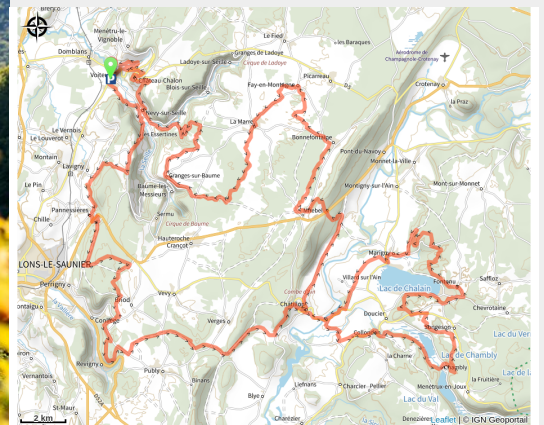


# Le Tour du Premier Plateau, entre lacs et vignoble

CC Bresse Haute Seille - Voiteur



Vététistes à Baume-les-Messieurs (© Benjamin Becker/Jura Tourisme)

***Ce circuit de 115 km au départ de Voiteur relie le Vignoble au Pays des Lacs en traversant le Premier Plateau et ses chemins blancs à travers les pâturages parsemés de murgers et de cabanes de bergers.***

## Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 3 jours

Longueur : 113.7 km

Dénivelé positif : 2366 m

Difficulté : Très difficile


Type : Itinérance

Thèmes : Au fil de l'eau, Histoire et patrimoine, Oenologique, VTAE

# Itinéraire

**Départ** : Voiteur

**Arrivée** : Voiteur

**Balisage** :  Grande itinérance à VTT

**Communes** : 1. Voiteur

2. Nevy-sur-Seille

3. Lavigny

4. Pannessières

5. Perrigny

6. Briod

7. Conliège

8. Revigny

9. Publy

10. Vevy

11. Verges

12. Blye

13. Châtillon

14. Doucier

15. Songeson

16. Fontenu

17. Marigny

18. Montigny-sur-l'Ain

19. Hauteroche

20. Bonnefontaine

21. Fay-en-Montagne

22. La Marre

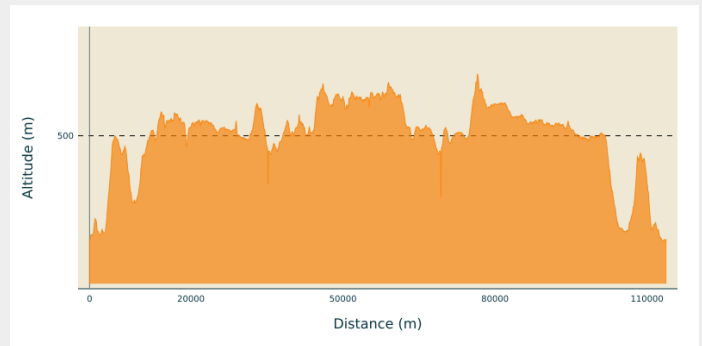
23. Baume-les-Messieurs

24. Château-Chalon

25. Menétrou-le-Vignoble

26. Domblans

## Profil altimétrique



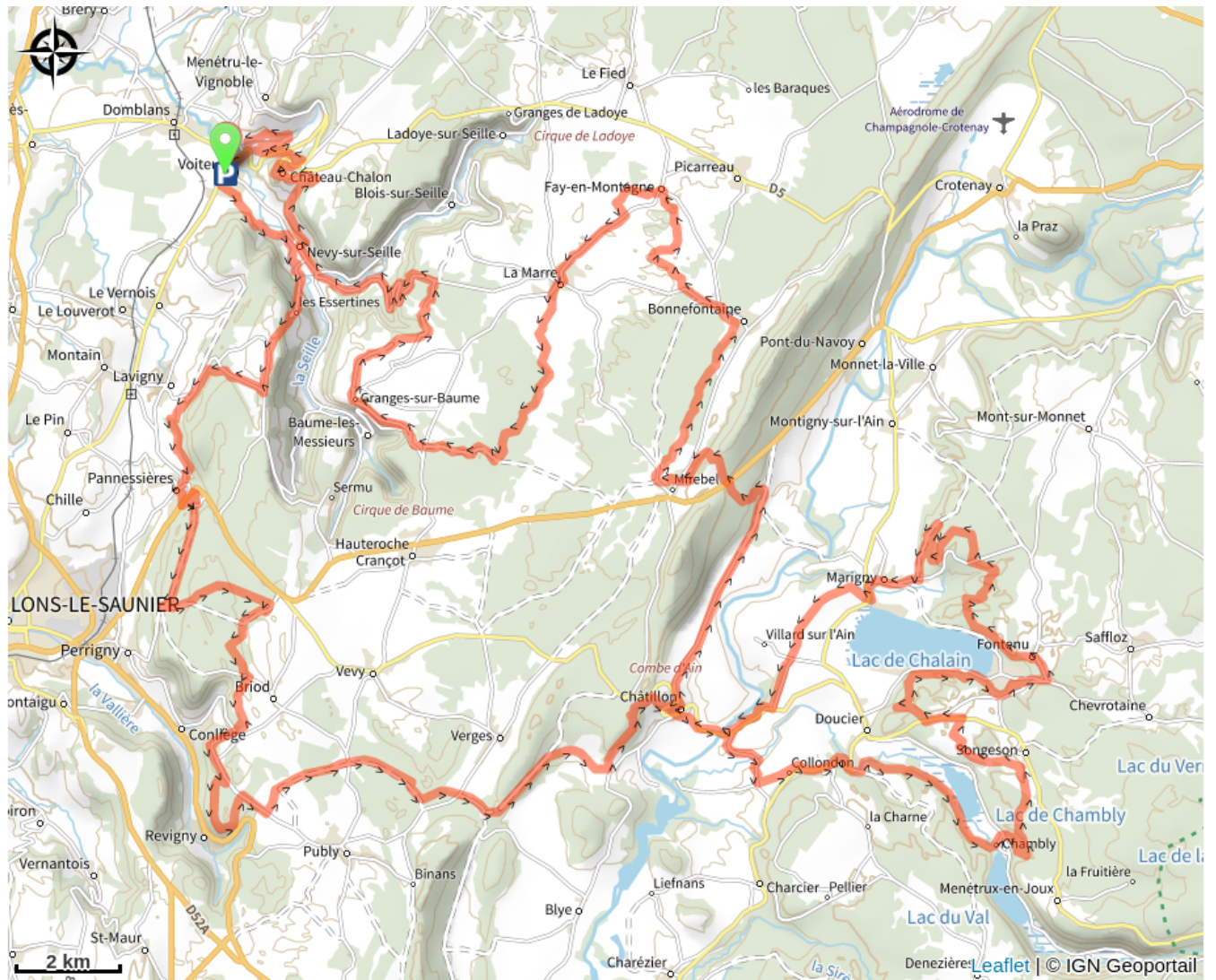
Altitude min 252 m Altitude max 645 m

Idéal pour apprécier la diversité des paysages du Jura, cet itinéraire emprunte les petits sentiers escarpés du Vignoble Jurassien... Entre les vignes de Nevy-sur-Seille, en balcon au-dessus des reculées de Baume-les-Messieurs ou de Blois-sur-Seille ou dans les ruelles d'un des Plus beaux Villages de France : Château-Chalon, ce grand itinéraire VTT n'a pas fini de surprendre les adeptes du montain bike !

Les chemins blancs du Premier Plateau laissent rapidement la place aux sentiers vallonnés du pays des Lacs ! Au pied de la vallée du hérisson et de ces cascades, le parcours s'élève pour rejoindre le lac de Chalain et ses très nombreux belvédères qui offrent des vues imprenables !

A faire en plusieurs jours, cet itinéraire compte parmi les plus beaux du département par la beauté de son parcours et la grande variété de ces paysages. Cet itinéraire est balisé en tant que grand itinéraire à VTT (sigle VTT rouge sur fond blanc, pas de numérotation).

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

Parcours accessible au VTTAE

## **Comment venir ?**

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Voiteur par la D70.

Parking conseillé

Parking de l'Office de Tourisme à Voiteur

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## **APPB Reculées de la Haute Seille**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr)

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - COTE DU LAC DE CHALAIN**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Côte du lac de Chalain sur les communes de Fontenu et de Doucier.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - CREUX DE REVIGNY**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Creux de Revigny sur la commune de Revigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - CÔTE DES BUIS**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte des Buis sur la commune de Lavigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)





Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

### **Lieux de renseignement**

**Office de Tourisme JurAbsolu**  
3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR  
contact@jurabsolu.fr  
Tel : 03 84 44 62 47  
<https://www.jurabsolu.fr/>

